

AVIS SUR LES ELECTIONS EN PROCEDURE ACCELEREE DES ASSOCIATIONS PA/PTA

Date de distribution :

Date des élections :

Heure des élections :

Lieu des élections :

Postes de responsables à pourvoir par ces élections :

Responsables obligatoires (cochez tout ce qui s'applique) :

Président

Secrétaire en charge des procès-verbaux

Trésorier

Responsables non obligatoires (cochez tout ce qui s'applique) :

Vice-président

Secrétaire en charge de la correspondance

Autres postes de responsables _____

Limites de mandats : _____ mandat(s) de un an.

Les candidatures pour tous les postes de responsables seront prises en séance et les élections suivront directement le processus de prise de candidatures.

Tous les parents d'élèves sont éligibles pour occuper des postes de responsables, sauf s'ils sont des employés de cet établissement scolaire. Tous les parents d'élèves sont admissibles à voter lors des élections sauf s'ils font partie de l'équipe de direction (chef d'établissement scolaire, directeurs adjoints et cadres dirigeants dans cet établissement scolaire).

Pour en savoir plus, prière de contacter

Nom :

Email :

Téléphone :

Mise à jour le 12 février 2016